

Le vol de la recette

Le 1er novembre 1881, le jour de la Toussaint, la recette de Bergerac a été volée au-dessus du Pont Saint Mamet, un peu au-delà de Gatepou, entre dix et onze heures du matin pendant que la messe. Elle était accompagnée par deux gendarmes seulement et quatre conducteurs. Arrivés où les brigands les attendaient, un seul, avec un masque sur la figure, s'est présenté au devant d'eux et leur a dit : "Vous êtes seul pour conduire la recette ? ». Nous sommes bien assez a répondu un des gendarmes. Alors, le brigand sur mouvement qu'a fait le gendarme, l'a couché en joue, et cinq ou six autres ont fait un feu de file sur le gendarme qui est tombé de cheval, une épaule brisée et blessé en plusieurs autres endroits. L'autre gendarme a été blessé à la cuisse et au bras et s'est enfui en criant: « Aux voleurs ! ». Pendant qu'il fuyait et que l'autre était couché par terre, les brigands qui étaient au nombre d'une dizaine ont enfoncé un des petits coffres et ont volé environ 23000 francs. Aucun n'a été reconnu ; on a trouvé seulement dans un havresac qu'ils ont laissé une lettre adressée à monsieur Lasserre (Paulin) fils aîné.

Quelques jours après, les soupçons sont tombés sur les individus ci-après nommés, et on a eu presque la certitude qu'ils étaient les auteurs du vol par leur non-comparution dans leur domicile.

Quelques-uns des complices se sont rendus chez eux et ont été pris.

Ces brigands sont :

- 1° Soudan Lasserre oncle, de Pressignac qui a été arrêté.
- 2° Soudou Lasserre (Paulin) fils aîné
- 3° Soudou Lasserre (Adolphe) second, âgés l'un de 25 ans, l'autre de 31 (de Maurens)
- 4° Chantourne, maçon, âgé de 20 ans de Casseraït.
- 5° Bonnamy (Jean) de la Tonitre, âgé de 23 ans de la Groussie de Campsegret
- 6° Favereau meunier, ancien militaire de Pombonne âgé d'environ 38 ans.
- 7° Laurent Veyrit tisserand, âgé de 30 ans
- 8° Pierre Veyrit son frère, garde champêtre âgé de 27 ans. Tous deux surnommés Beaugars demeurant à la Chapelle Bridier de Queyssac
- 9° Croussillac garçon tisserand de Beaujards

Le premier avril 1882 tous les brigands ci-dessus sont détenus dans la maison d'arrêt de Bergerac à l'exception de Chadourne qu'on croit caché dans l'Auvergne.

Adolphe Lasserre, pendant qui se cachait, était un jour dans une maison où il montrait aux personnes présentes la manière dont il se défendrait si les gendarmes voulaient le prendre, il avait un pistolet à la main qu'il fit partir, et la charge fut dans son genou. Cette blessure le força à chercher un asile, qu'il prit, à ce que l'on rapporte, chez le brigadier de gendarmerie, qui avait promis de ne pas le prendre ni de l'arrêter, mais enfin il fut amené en prison. On ignore précisément comment tout cela s'est passé. On croit néanmoins qu'il fut trahi. Paulin Lasserre et Bonnamy, après cette arrestation, partirent pour se rendre en Espagne, mais ils furent arrêtés au moment où ils voulaient franchir la frontière par des soldats du cordon sanitaire, établi à la frontière d'Espagne. Pierre Veyrit voulait également passer en Espagne, mais étant seul, attendu qu'ayant conservé de l'argent du vol de la recette, il n'avait pas voulu le partager

avec ses complices, il en était résulté une brouillerie qui l'isola, il se décida à se faire accompagner par un homme nommé l'Auvergnat qui habitait la commune de Campsegret, depuis la construction de la grand'route de Périgueux à Bergerac, dans les travaux de laquelle il avait été employé. Cet homme est arrogant et a une mauvaise réputation, qu'il s'est faite par sa manière de parler plutôt que celle d'agir, car on ne l'accuse d'aucun vol.

Il accompagnait donc Veyrit lorsque ce dernier fut arrêté dans une auberge au moment de son déjeuner, du côté de Tontoute. Il paraît que l'Auvergnat ne voulut pas déjeuner, qu'il s'absenta pendant que les gendarmes furent dans l'auberge. L'arrestation de Veyrit est-elle le fruit de la connivence de l'Auvergnat avec les gendarmes? On ne sait rien, mais on le croit, et on en induit la preuve de ce que l'Auvergnat ayant été arrêté en même temps que Veyrit, fut conduit, comme lui, attaché dans la maison d'arrêt de Bergerac d'où il sortit le lendemain sans caution. Il est à présumer qu'avant son départ il avait instruit la justice de son voyage et de son but. Veyrit lui avait promis 300 francs quoiqu'il fut pris, et 500 s'il réussissait à s'évader.

Tous les complices, la veille du vol de la recette, soupèrent chez les Lasserre à Maurens où le nommé Tardot les présidait. Ce Tardot, très mauvais sujet, était garde champêtre de Maurens, et donnait les conseils, il fit l'inspection des armes et trouva tous bien en règle, il n'y fut pas, mais il lui était promis 1000 francs. Les neuf complices partirent, le garçon tisserand les perdit de vue en route et se retira, il vola des cordes de lessive qui étaient tendues dans la nuit à l'Eymarie, les 8 se rendirent au-dessus du Gatapou à La Combe de l'Homme Mort, où se fit le vol de la recette, ils étaient partis à 11 heures de Maurens et arrivèrent à l'endroit du vol à une ou deux heures du matin, à quatre ils déjeunèrent, Veyrit l'aîné ne voulut rien manger et pendant le déjeuner il se décida à partir, et voulut amener son frère qui, lui, dit que puisque qu'ils avaient tant fait, il fallait finir. Les six autres lui firent jurer de ne jamais les nommer, il le promit et partit. Les sept restants attendirent la recette.

Au moment de son arrivée, Adolphe et Favereau, se présentèrent masqués en donnant ordre d'arrêter, comme un gendarme voulu s'avancer sur eux, Paulin Lasserre sauta dans le chemin et reçut deux coups de pistolet qui ne le blessèrent pas, alors tous les autres se présentèrent et tous firent décharge sur les chevaux et les gendarmes, aux cris des deux gendarmes, Adolphe et Favereau prirent la fuite peu d'instants après. L'oncle Lasserre et les autres quatre restèrent, ils voulaient fuir aussi lorsque Bonnamy leur dit: « Puisque nous sommes ici, prenons l'argent ».

Veyrit fut chercher la hache et frappant inutilement la caisse pour la casser, Chadourne plus adroit la brisa et d'un coup de hache fit jaillir les écus au son desquels l'oncle Lasserre qui fuyait revint de suite et se chargea d'argent ainsi que les autres. Tous, à l'exception de Veyrit et de Chadourne, ont perdu l'argent qu'il cachèrent en fuyant. Veyrit conserva 1500 ou 1600 francs. Chadourne seul conservera son sang-froid, il fit un petit détour et se rendit au Pont Saint Mamet où il déjeuna, et s'entretint comme tant d'autres de ce vol sans être soupçonné.

Je continuerai à donner des détails sur cet événement à mesure de leur mise en accusation.

On peut voir ci-devant des détails sur le vol à main armée de la recette de Bergerac à Périgueux. Les complices furent transférés dans les prisons de Bordeaux où ils ont été jugés le 21 mars 1823 après 9 jours de débats. Les deux Lasserre et Bonnamy ont été condamnés à mort, Tardot et Favereau, Pierre Veyrit et Lasserre oncle aux galères perpétuelles et marqués des lettres : T.P. (travaux perpétuels). Les deux Lasserre et Bonnamy ont été exécutés le 3 juin, et les autres ont été exposés et marqués le 5. Lors des débats, Veyrit (Pierre) et Lasserre oncle ont tout avoué, Favereau aussi en grande partie, mais les deux Lasserre et Bonnamy ont tout nié constamment. Au crime qu'ils avaient déjà commit il s'en joignait un autre, l'assassinat du conducteur de la recette qui avait dit qu'il ne connaissait pas les voleurs, mais que s'il les entendait parler il les reconnaîtrait, les soupçons planaient sur la tête de Lasserre père et de ses enfants, mais le premier a été acquitté.

On voyait sur le banc : le père, son frère et ses deux enfants.